



Chapitre 5

Gestion des victimes

1. Prise en charge des victimes

1.1. Prise en charge secouriste

1.1.1. Prise en charge sur site

➤ Par qui sont-elles prises en charge ?

Les victimes sont prises en charge directement au niveau du poste de secours ou par une équipe de secours ou par un binôme (appelé parfois « volante »).

- Équipe de base d'un poste de secours
Elle est composée de quatre personnels « intervenants secouristes » majeurs, à jour de leur formation continue et est commandée par un chef de poste.
Outre ce chef de poste, l'équipe est constituée :
 - soit de deux équipiers secouristes + un secouriste ;
 - soit de trois équipiers secouristes.
- L'équipe de poste de secours prend en charge :
 - soit une seule victime atteinte d'une détresse vitale ;
 - soit quatre victimes sans gravité, au maximum.
- Deuxième équipe de secours
Elle est composée de quatre personnels « intervenants secouristes » majeurs, à jour de leur formation continue et est intégrée à un poste de secours. Elle est commandée par un chef d'équipe. Outre ce chef d'équipe, l'équipe est constituée de :
 - soit de deux équipiers secouristes + un secouriste ;
 - soit de trois équipiers secouristes.
- Binôme
Élément mobile, vis-à-vis de l'entité auquel il est rattaché, qui se déplace sur le site du rassemblement de personnes. Il est placé sous l'autorité d'un responsable d'équipe (chef de poste ou chef d'équipe) et comprend deux intervenants majeurs à jour de leur formation continue. Il est constitué soit :
 - soit de un équipier secouriste + un secouriste ;
 - soit de deux équipiers secouristes.

➔ De quels lots de matériel sont équipés ces intervenants secouristes ?

La deuxième équipe rattachée à un poste de secours est équipée d'un lot C.

- ☒ Lot de secours de type C (cf. annexe, p. 194)

Les binômes sont équipés de lots B.

- ☒ Lot de secours de type B (cf. annexe, p. 193)



1.1.2. Prise en charge hors site

➔ Qu'appelle-t-on prudentiel ?

Il s'agit d'un poste de secours fixe ou mobile (ou plusieurs) prépositionné(s) à un (ou des) point(s) stratégique(s) (gare routière ou SNCF, gare RER ou métro, lieu concentré de débits de boisson...) en dehors du site, afin de pouvoir prendre en charge les victimes qui restent en rapport avec la manifestation.

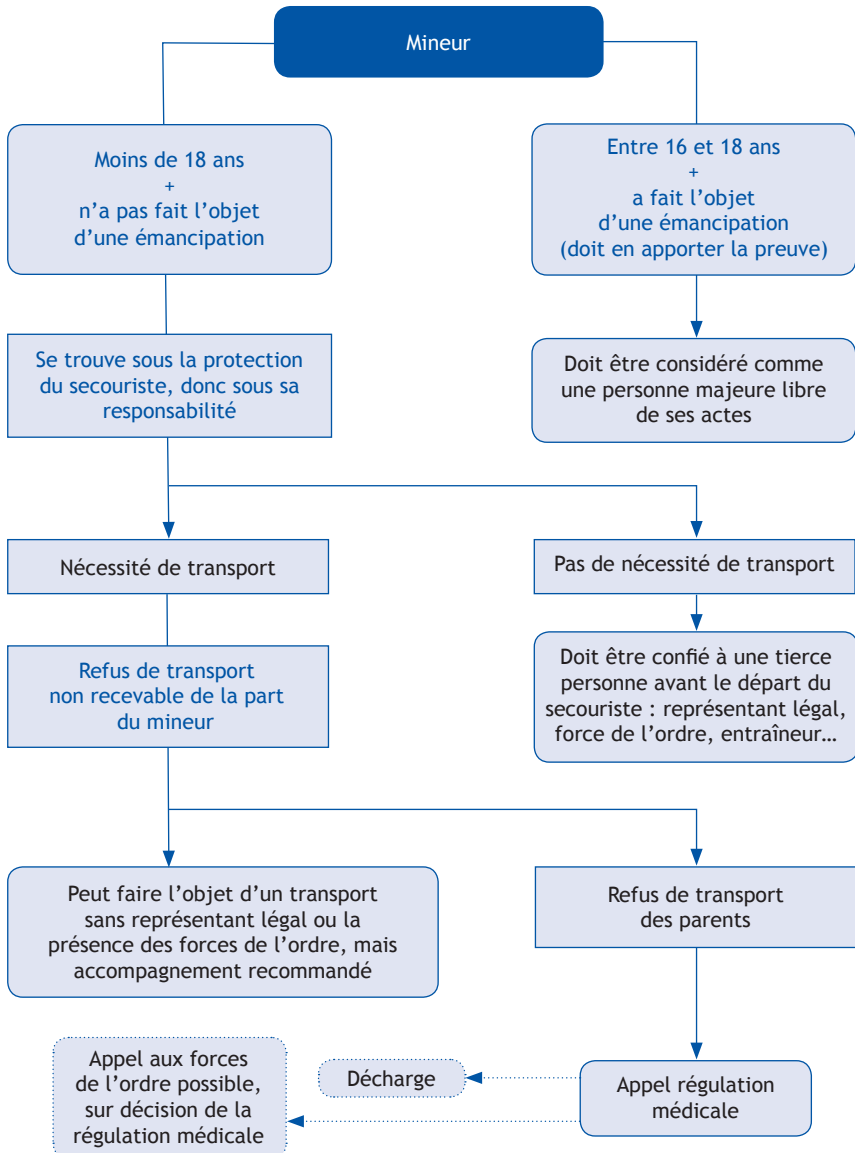
➔ Quelles peuvent être les autres prises en charge hors site ?

Il peut s'agir notamment des fans d'une vedette présents sur place depuis plusieurs jours et ayant improvisé des campements sauvages en attendant le jour du spectacle, cela pouvant durer près d'une semaine.



1.2. Prise en charge d'un mineur

➡ Comment s'effectue la prise en charge d'un mineur ?



1.3. Prise en charge administrative

➤ Comment s'effectue la prise en charge administrative des victimes ?

Toute prise en charge d'une victime doit obligatoirement faire l'objet d'un suivi administratif à travers la rédaction de plusieurs documents qui seront conservés après la mission (cf. p. 180).

1.3.1. Main courante de soins

➤ En quoi consiste-t-elle ?

Elle est différente de la main courante liée au déroulement de la mission (cf. p. 107).

Ainsi, pour ce qui concerne les victimes dont l'état ne conduit pas à une surveillance particulière ou à un relais par les secours publiques ou privés : l'action de l'équipe secouriste est mentionnée dans cette main courante. De ce fait, on y notera :

- l'heure d'arrivée de la personne ;
- l'état civil de la victime (s'il elle accepte de le donner) et/ou son numéro de dossard lors d'une épreuve sportive ;
- la cause de sa venue au poste de secours ;
- les soins éventuellement réalisés ;
- son devenir (repartie seule ou accompagnée, le passage en soins médicalisés...) ;
- son heure de départ.

1.3.2. Fiche bilan ou fiche d'intervention

➤ En quoi diffère-t-elle de la main courante de soins ?

Contrairement à la main courante de soins, elle est rédigée lorsque l'état de la victime nécessite un bilan approfondi, des soins éventuels et une surveillance.

Servant de traçabilité de la prise en charge d'une victime, elle fait partie intégrante du dossier médical de la personne et doit être remise aux secours publics ou privés (sapeurs-pompiers, SMUR, ambulanciers, structure hospitalière, centre de soins...) prenant en charge la victime en relais de l'équipe de secouristes.

☛ Le document est alors rempli en deux exemplaires dont un est conservé par la partie émettrice.

Si un médecin intervient sur cette fiche pour faire une prescription à destination des secouristes (contention par exemple) : « *Les prescriptions médicales sont datées avec indication de l'heure et signées ; le nom du médecin signataire est mentionné en caractères lisibles* ».



La fiche bilan peut être complétée par une fiche d'Ulstein en cas de massage cardiaque (cf. *exemple*, p. 100).

La fiche bilan doit comporter :

- une partie « intervention » précisant les dates, lieux, horaires des différentes actions menées ;
- une partie « état civil » précisant les noms, prénoms, date de naissance, adresse, sexe et le nom de la personne à prévenir en cas d'accident ;
- une partie « circonstancielle » ;
- une partie « état de la victime » ;
- une partie « gestes effectués » ;
- une partie « surveillance et évolution » ;
- l'identification et la signature du responsable de l'équipe intervenante.

☛ La fiche bilan contient des informations confidentielles (d'identité, médicales...), qui ne doivent être communiquées qu'aux services de secours.
Une victime peut refuser de donner son identité.

Pour ce qui concerne les victimes ayant refusé les soins : la fiche bilan mentionne le refus de l'intéressé qui aura exprimé par écrit sa décision. Un exemplaire de la fiche « décharge » est alors joint à la fiche bilan.

1.3.3. Fiche décharge de responsabilité

🔗 Quand doit-elle être utilisée ?

Elle doit être remplie à partir du moment où le patient refuse sa prise en charge et/ou son transport.

☛ Il est rappelé qu'il n'est pas concevable de faire signer une décharge de responsabilité à une personne manifestement incapable d'exprimer son consentement éclairé aux soins, ce qui peut être le cas d'un patient délirant, confus, agité, sous imprégnation alcoolique manifeste....
Un mineur ne peut signer une décharge.

Afin que la victime puisse refuser les soins et/ou le transport celle-ci doit être informée. C'est normalement à un médecin de fournir cette information, notamment en cas de refus. C'est pourquoi, s'il n'y a pas de médecin sur place, il est conseillé au secouriste de passer au téléphone le médecin régulateur à la victime, ou son représentant, afin que l'échange se fasse en direct.

☛ Quand bien même cette information est faite, le secouriste doit s'enquérir qu'elle a bien été comprise. C'est pourquoi, il la reformule dans la mesure du possible devant témoin, familial notamment, par des mots et une langue compréhensibles de son auditoire, veillant à ce qu'une personne de l'entourage traduise si besoin.

Elle doit être rédigée en deux exemplaires dont un gardé par le patient et l'autre annexé à la fiche d'intervention.

☛ Un double de la fiche bilan doit systématiquement être établi afin d'être remis à la victime conjointement à la décharge.

Elle comporte les éléments suivants (cf. exemple, page suivante) :

- nom, prénom du signataire [1] ;
- nom, prénom, âge et parenté avec le signataire, si victime différente du signataire [2] ;
- identification du transporteur : nom du chef d'équipe [3] ;
- indication que le signataire refuse sa prise en charge et/ou son transport (ou celle d'autrui), **en ayant été informé des risques encourus** [4] ;
- date, lieu, heure [5] ;

Si le patient refuse de signer la décharge le mentionner sur celle-ci en la faisant contre-signer par des témoins (famille, forces de l'ordre, voisins...) [6].

☛ Concernant les admissions en psychiatrie sous contrainte administrative, le transport et l'hospitalisation se faisant sans le consentement de la personne, celle-ci ne peut signer de décharge.

☛ Une famille juive pratiquante ne peut pas signer une décharge un jour de Shabbat (pas de signature de contrat ce jour là).



Exemple de fiche décharge

Association des sauveteurs de Ludorville 36, rue du pont de briques 93560 Ludorville	Fiche de décharge de responsabilité
Je soussigné(e), monsieur, madame , mademoiselle , (rayer la mention inutile)	
Nom : GERMAIN [1]	
Prénom : Daniel	
Né(e) le 24/06/1978, à Courbevoie (92)	
Demeurant : 36 rue St Just 94360 Bry sur Marne	
agissant en qualité de : (rayer la mention inutile)	
☐ moi-même	
☒ autre (préciser) : Père	
refuse pour : (rayer la mention inutile)	
☐ moi-même	
☐ autre (préciser) Nom : GERMAIN	
Fille Prénom : LÉA [2]	
Age : 8 ans.	
Reconnait avoir été informé(e) par l'équipe de secours de Ludorville	
représentée par M. M... (rayer la mention inutile) Mike Goupil [3], chef d'équipe,	
☐ de mon état de santé tel qu'il est décrit sur le rapport d'intervention établi ce jour par ses soins, qui porte le numéro 93-054-12, et dont un double m'a été remis,	
☐ des conséquences éventuelles qui pourraient découler	
☐ de mon refus de soins,	
☐ de mon refus de transport en milieu hospitalier,	
☒ de mon refus de soins et de mon refus de transport en milieu hospitalier,	
à savoir :	
[4] infection sur plaie importante du majeur droit	
et déclare persister dans ce refus et décharger l'équipe de secours et le chef d'équipe suscités de toutes les conséquences qui pourraient s'en suivre.	
Fait à Ludorville, le 15 Mai 2011 à 15 h 00 min, en deux exemplaires originaux.	
[5]	
Signature de l'intéressé précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour décharge » lu et Approuvé, bon pour décharge	Signature du chef d'équipe Goupil
Facultatif : Identité et signature	
Témoin 1 [6]	Témoin 2

Exemple de fiche d'Ulstein

Rapport d'utilisation du DAE

Association de sécurité civile :

Équipe :

INTERVENTION

Date: __/__/__
 Véhicule/Ambulance: _____
 Équipe: _____ Poste de secours _____ Réseau _____
 Heure d'appel des secours: __h__min _____
 Heure arrivée du DSA auprès de la victime: __h__min _____
 Type appareil: FR1 _____ FR2 _____ Autre _____

Numéro de l'intervention: _____
 Nom de l'équipier DSA: _____
 Heure arrivée sur les lieux: _____h__min _____

VICTIME

Nom de la victime (3 premières lettres) _____ Date de naissance: __/__/__
 Sexe: Masculin ☐ Féminin ☐
 Poids estimé en Kg: _____ Taille estimée en cm: _____
 Traitements suivis: _____
 Lieu de l'ACR: ☐ Domicile ☐ Voie ou Lieu public ☐ Travail ☐ Autre ☐
 Moment de survenue ACR: _____
 Cause supposée de l'ACR: ☐ Cardiaque ☐ Intoxication ☐ Avant équipe secour. ☐
 Antécédents: _____ Signes précédant l'ACR: _____

TEMOINS

Existe-t-il un témoin du malaise ? : ☐ OUI ☐ NON
 Heure estimée de l'ACR: __h__min _____ Alerte passée par témoin: ☐ OUI ☐ NON
 RCP entreprise par le témoin: ☐ OUI ☐ NON
 Heure estimée début RCP par le témoin: __h__min _____
 Qualité RCP du témoin: ☐ Ventilation seule ☐ RCE seul ☐ RCE et Ventilation

EQUIPE SECOURISTE

RCP réalisée par équipe: ☐ OUI ☐ NON
 Heure mise en place DSA: __h__min _____
 Choc indiqué initialement: ☐ OUI ☐ NON
 Heure du premier choc délivré: __h__min _____ Nombre de choc délivré: _____
 Problèmes avec appareil: ☐ OUI ☐ NON
 Si OUI commentaires: _____
 Reprise du pouls: ☐ OUI ☐ NON
 Si oui, préciser l'heure: _____

EQUIPE MEDICALE

Type: ☐ SAMU ☐ SP-Médecin ☐ Médecin ☐ Autre
 Localité: _____ Numéro fiche: _____
 Heure arrivée équipe médicale: __h__min _____
 État victime à l'arrivée équipe médicale: _____
 Conscience: ☐ OUI ☐ NON
 Respiration: ☐ OUI ☐ NON
 Pouls: ☐ OUI ☐ NON
 Utilisation du DSA par équipe médicale: _____
 Devenir victime: _____
 Transportée: _____
 Décédée: _____
 Hôpital: _____
 Service: _____
 Heure: __h__min _____